

## Séances des 11 décembre 2003, 17 février 2004

### **Acquisitions diverses**

1. Actuellement, un même ordinateur est utilisé par 2 personnes en Mairie. Il est donc décidé d'en acquérir un second d'une valeur de 3'240 €.
2. Deux photocopieurs MINOLTA, d'un coût total de 3'827.20 €, seront achetés pour l'école de la Marjolaine et l'école primaire de Monnetier.

### **Travaux d'entretien**

1. Le remplacement de la porte du hangar communal reviendra à 3'157.64 €, y-compris un système d'ouverture et de fermeture électrique.
2. La signalisation du village d'Esserts et la mise en place d'une limitation de vitesse à 70 kms/h coûteront 3'079.72 €.
3. Le devis de l'ONF de 4'532.84 €, pour les travaux de l'année 2004 en forêt communale, est accepté.

### **Décisions diverses**

1. Les subventions suivantes sont accordées pour l'année 2003 (voir tableau page suivante).
2. Une convention A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) sera signée avec la D.D.E. (Direction Départementale de l'Equipement).
3. La convention entre la commune et La Poste, pour l'agence postale de Monnetier, est renouvelée pour une année. L'indemnité mensuelle versée par La Poste sera de 431.52 €.
4. Une somme de 804.75 €, soit 43h.1/2 à 18.50 €/h., sera versée à la Dotation des Ecoles afin de financer des cours d'anglais donnés à 24 enfants dans le local de la garderie périscolaire.
5. Il est rappelé que les travaux pour une réhabilitation complète des Pléiades sont estimés à 1'135'050 €, dont 284'100 € pour plusieurs appartements. La démolition et la reconstruction de l'immeuble ont été chiffrés à 881'000 €, appartements non compris. Par 11 voix pour et 4 abstentions, le Conseil choisit la réhabilitation et décide, par 14 voix pour et 1 voix contre, de lancer un appel à candidatures d'architectes.
6. Une surface de 0.76 a issue de la parcelle B 1663 au lieu-dit « Les Vernays Ouest » sera cédée à un particulier au prix de 12.20 € le mètre carré, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur.
7. Il est décidé de régulariser un échange de terrains qui aurait dû être réalisé il y a 22 ans environ !!. C'est ainsi qu'environ 65 m<sup>2</sup> de la parcelle B 1663 appartenant à la commune seront échangés contre une surface d'environ 55 m<sup>2</sup> de la parcelle B 2055. La commune encaissera une soulte de 120 € et tous les frais seront supportés par l'acquéreur.
8. Transformation d'un poste d'agent d'entretien à temps complet en un poste à temps non complet.
9. Une contribution de 270 € sera versée à la mutuelle du personnel des collectivités locales.
10. Pendant 3 ans, 1% des produits de vente de bois communaux sera reversé à l'Association des Communes Forestières de Haute Savoie.
11. Une somme de 896 €, soit 0.50 € par habitant, sera versée à l'association TV 8 Mont-Blanc pour la création de nouvelles émissions de proximité.
12. Les crédits permettant de régler les dépenses d'investissement portées au budget primitif 2004 sont votés.

13. La commune fera valoir son droit de préemption lors de la vente par adjudication de la propriété du Manoir à Mornex.